Nature En Ville

Permis de végétaliser l'espace public

Action Capitales Françaises de la Biodiversité 2019

- **Organisme / institution en charge de la mise en œuvre** : la ville de Lomme
- **Services de la collectivité associés** : service Espace vert
- **Budget** : 7 000 € / an
- **Partenaires techniques** : les habitants ; Métropole Européenne de Lomme ; société ID Verde
- **Date de début du projet** : 01/01/2017



OBJECTIFS

L'écosystème urbain recèle de nombreuses contraintes : îlot de chaleur urbain, pollutions, imperméabilisation des sols, ruissèlements, émissions de CO2... Ces caractéristiques ne permettent pas d'offrir des conditions idéales de vie aux habitants et à la biodiversité. C'est l'une des raisons pour laquelle la ville de Lomme a lancé en La ville de Lomme a lancé en 2017 son permis de végétaliser le domaine public. En effet, la végétalisation de la ville semble être une excellente réponse pour diminuer les îlots de chaleurs, améliorer la gestion de l'eau et la qualité de l'air, de créer des corridors de biodiversité et d'améliorer la qualité de vie des citoyens... Mais la création de nouveaux espaces ne peut se faire sans l'implication des citoyens en soutien aux services gestionnaires : ainsi, la végétalisation citoyenne permet d'apporter une réponse pratique aux enjeux actuels.

MESURES MISES EN ŒUVRE

Une page sur le site de la commune est dédiée au permis de végétaliser. Il permet à la fois d'expliquer le

dispositif et de télécharger le formulaire de demande. Une fois complété, il doit être déposé en mairie pour être instruit par le service des Espaces verts en lien avec les autres services de la collectivité si besoin. Les critères esthétiques, écologiques et de faisabilité technique sont étudiés avant de réaliser une convention d'occupation du domaine public entre la ville et le porteur de projet.

Le permis de végétaliser concerne la plantation d'arbres, d'arbustes, l'installation de jardinière, de plantation en pleine terre ou en pied d'arbre. Le permis concerne également les façades et murs (dispositif « Verdissons nos murs »). La ville prend en charge le retrait du bitume et la création de la fosse avant toute initiative de plantation. L'achat de plante et l'entretien des parcelles est à la charge des habitants.

RÉSULTATS / IMPACTS POUR LA BIODIVERSITÉ

Promouvoir la végétalisation citoyenne c'est permettre la création de nombreux micro-habitats pouvant servir de refuge à la faune et la flore urbaine. Le programme étant récent les impacts pour la biodiversité ne sont pas encore mesurables. Toutefois, la ville de Lomme a déjà délivré 38 permis de végétaliser, dont 300 m linéaire de désimperméabilisé et renaturé, 25 fosses le long de façade, et 13 bacs à fleurs.

Coordonnées

Lomme
Liens utiles
www.capitale-biodiversite.fr
Contact

Anne VIOLET et Isabelle PENET

aviolet@mairie-lomme.fr , ipenet@mairie-lomme.fr

03 20 22 76 22